49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 44 3 NOVEMBRE 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

L'ÉGLISE DE FRANCE ET LA 3e RÉPUBLIQUE
d'après l'ouvrage du P. Lecanuet

(Quatrième article) [1]

LE SEIZE MAI 1877

SOMMAIRE. — I. La guerre à la religion en 1876-1877 — La Question romaine. — Les pétitions en faveur du pape. — Imprudence de Mgr Ladoue, évêque de Nevers. — Fureur des radicaux. — II. La faible défense de Jules Simon. — III. Le *Seize-Mai*. — Le renvoi de la Chambre. — Comment Gambetta pose la question devant le pays : le cléricalisme et la guerre. — Procédés brutaux de Fourtou. — La défaite des hommes d'ordre. — IV. Causes profondes de la défaite : position fausse des *démocrates monarchistes*, qui n'ont pas su accepter *la République* pour l'enlever aux radicaux ; armement insuffisant qu'ils mettent en ligne : *pas de presse populaire,* pas de *programme positif.*

Après l'échec de la monarchie, dont nous avons rappelé les causes dans nos précédents articles, aucun événement politique ne fut plus néfaste, en ces soixante dernières années, que le SEIZE-MAI.

Le P. Lecanuet raconte ce dramatique épisode dans le dernier chapitre de son premier volume. Et ce chapitre a pour titre : *La Question Romaine en 1877*. C'est en effet une chose que nous ne devons pas oublier : le Seize-Mai se rattache, de la façon la plus étroite, à la Question romaine. Il fut une bataille mal engagée, mal conduite, où les catholiques se battirent sans doute avec beaucoup d'énergie et de vaillance, mais où finalement les hommes d'ordre furent acculés à une défaite dont chez nous la religion supporta ensuite le poids.

Rappelons d'abord les faits ; nous essaierons ensuite de signaler les fautes.

I

Le Seize-Mai se rattache, de la façon la plus étroite, à ce que nous avons nommé l'Echec de la monarchie. On se souvient que, faute de pouvoir faire un roi, en raison de l'obstination un peu enfantine du respectable comte de Chambord, le gouvernement du duc de Broglie avait tout au moins voulu élever au premier rang des autorités nationales un homme d'honneur, le maréchal de Mac-Mahon. Dans la pensée des monarchistes libéraux, nuance de Broglie, le maréchal devait être, avant tout, le gardien de l'ordre moral dans le pays. Il devait aussi tenir le rôle de chef de l'Etat jusqu'à ce que, d'une façon ou d'une autre, la voie fût rendue libre pour la restauration monarchique. En attendant, on se résignait à la République, tout en évitant de lui donner une adhésion formelle, publique et sans réticence, et l'on dissimulait son drapeau monarchiste derrière l'étiquette peu compromettante de « conservateur ».

Mais lorsqu'il avait fallu mettre en marche la nouvelle Constitution, le parti conservateur, qui s'était assuré, sur les trois pouvoirs fondamentaux prévus par le régime de 1875, deux postes solides, la Présidence et le Sénat, fit l'épreuve, en ce qui concernait le troisième, la Chambre des députés, du danger qu'il y a à aller au combat avec des enseignes à demi closes et des programmes purement négatifs. Le pays se prononça nettement pour la République. C'était le gouvernement légal. La nation avait soif de stabilité, d'une part, elle ne voulait plus que le régime fût remis en question ; et d'autre part elle avait soif de mouvement en avant, elle ne voyait ou croyait voir de possibilité de mouvement que dans le parti républicain.

On pense bien que ces élections de 1876 avaient laissé le pays tout entier en proie à la plus vive agitation. La lutte avait été chaude. Le clergé ne s'était pas tenu à l'écart ; il avait été vaincu par le suffrage universel avec les conservateurs, ses alliés ; il était presque inévitable qu'il subît les conséquences de sa défaite. Et la division profonde qui existait désormais entre les pouvoirs constitutionnels : Présidence et Sénat d'un côté, — Chambre républicaine de l'autre, — laissait prévoir les plus graves conflits.

Au lendemain des élections, l'agitation, loin de se calmer, allait chaque jour en s'aggravant. La France était divisée en deux partis sensiblement d'égale force. Les conservateurs pouvaient encore être les plus nombreux ; mais les républicains avancés étaient les plus actifs. Leurs journaux ne cessaient de dénoncer le clergé à la vindicte publique. L'évêque de Saint-Brieuc pouvait écrire, en janvier 1877 : « Jamais nous n'avons assisté à un déchaînement semblable des passions antisociales et antireligieuses... Chaque jour on montre au peuple *le clergé avec le riche, avec le noble,* avec le magistrat, avec les gouvernements eux-mêmes et on lui dit : « *Regarde, voilà tes ennemis !* »

[1] Voir l'*Ami* des 21 avril, 9 juin et 15 septembre.

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

tairement ou non, aveugles : c'est que Renan a été le plus dogmatique des négateurs sur le problème essentiel du miracle et que cela seul suffit à vicier toute son œuvre. Il devait tout au moins laisser *la porte ouverte*. On aurait eu alors le droit de faire de lui un antidogmatiste conséquent et logique. Rien ne l'obligeait à croire. Il ne devait pas se faire le destructeur de la foi !

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 10, du 1er octobre)

Actes de S. S. Pie XI

I. Encyclique « *Acerba animi* », du 29 septembre 1932, sur la persécution religieuse au Mexique.

II. Motu proprio, du 21 septembre 1932, instituant des tribunaux et leurs règles de procédure pour les affaires civiles dans la Cité du Vatican.

III. Lettres apostoliques. — 1° 3 mai 1932. Erection en basilique mineure de la cathédrale de Senigaglia (prov. d'Ancône, Italie centr.), où est vénérée la *Madonna del Duomo*. — 2° 30 septembre. Création d'un Grand Chancelier pour le Séminaire Pontifical Romain de l'Apollinaire et les Facultés qui lui sont annexées ; la charge en sera remplie à perpétuité par le Cardinal-Vicaire *pro tempore*.

IV. Lettres du Pape. — 1° 25 décembre 1931. A Mgr Précan, archevêque d'Olmutz (Tchécoslovaquie), à l'occasion du 6e Congrès de Velehrad. — 2° 25 juillet 1932. Au Dr Fischer, Président du Comité pour la préparation du 71e Congrès des Catholiques allemands à Essen. — 3° 7 août. Au cardinal Bourne, archev. de Westminster, qui est nommé légat du Saint-Siège pour consacrer l'église de l'abbaye restaurée (par des moines de la Pierre-qui-Vire, dans l'Yonne) de Ste-Marie de Buckfast.

S. C. pour l'Eglise Orientale

26 septembre 1932.

INSTRUCTIO DE CLERICIS ORIENTALIBUS APUD EXTERAS NATIONES PRÆTER PROPRIUM PATRIARCHATUM VEL PROPRIAM REGIONEM VERSANTIBUS.

Quo facilior vetustorum canonum observantia atque præscriptionum quas Sancta Sedes identidem dedit pro clericis orientalibus extra propriam regionem versantibus, ut ad Missæ celebrationem admittantur atque Ordinariorum locorum favorem et protectionem obtineant, statuit Sacra Congregatio Orientalis *Instructionem* dare, in qua singula quæ ab ipsis clericis aut a locorum Ordinariis sunt adimplenda, una simul colligerentur.

Jam per Decretum « Qua sollerti » d. 23 decembris 1929 normæ constitutæ sunt pro clericis orientalibus qui in Americæ vel in Australiæ regiones immigrant ad curam spiritualem fidelibus proprii ritus præstandam ; et per Decretum « Non raro accidit » d. 2 januarii 1930, normæ pro clericis qui in easdem regiones se conferunt ob aliam causam œconomicam vel moralem, et ad breve tempus.

Firmis integrisque præfatis hujus Sacræ Congregationis decretis, præsentes litteræ leges breviter exponunt, quæ aditum et permanentiam moderantur cujusque clerici ritus orientalis, sive ordinis regularis, sive ordinis sæcularis, apud exteras ceteras nationes, præter proprium Patriarchatum vel propriam regionem orientalem.

1. Quilibet clericus orientalis qui ad exteras nationes, præter proprium Patriarchatum vel propriam regionem vult pergere, antequam a sua diœcesi discedat, licentiam seu *litteras discessoriales* a proprio Ordinario obtineat ; idemque per tramitem sui Ordinarii, *litteras commendatitias* a Sacra Congregatione Orientali assequatur, quæ litteræ per *rescriptum* dantur, in quo locus ad quem memoratus sacerdos est perrecturus indicabitur et tempus ibidem permanendi [1].

2. Præfatus sacerdos in diœcesi non sua commorans in omnibus quæ ad disciplinam pertinent subest Ordinario loci ac ejusdem mandatis parere debet, quin exinde cesset vel minuatur vinculum subjectionis a proprio Antistite vel Patriarcha.

3. Ipsemet, postquam ad diœcesim pervenerit de qua in rescripto hujus Sacræ Congregationis, ab ea ad aliam diœcesim vagari nequit, nisi ex condigna causa ab Episcopo *a quo* et ab Episcopo *ad quem* probata, ac simul præhabito consensu utriusque Episcopi, omnino servatis conditionibus quas ipsi forte apposuerint [2].

4. Elapso tempore statuto, memoratus sacerdos ad suam diœcesim redeat. « Si vero ultra tempus statutum diutius sine causa commoretur in loco, de quo supra, loci Ordinarius non amplius eum admittat ad Missæ celebrationem, et, salvo suo jure, rem referat Nuntio aut Delegato Apostolico, aut huic Sacræ Congregationi [3]. »

5. Non licet huic sacerdoti sacrum ministerium exercere, ne obiter quidem, nisi propter hanc causam ad illam diœcesim admissus fuerit, aut nisi de mandato vel de expresso consensu Ordinarii loci.

6. Si prædictus sacerdos moram ultra annum protraxerit sacri ministerii causa, « in fine cujusque anni, a die data in rescripto supputandi, tenetur *relationem scriptam* mittere ad Sacram Congregationem Orientalem de statu religioso suorum fidelium et de sacro ministerio adimpleto ; hanc vero relationem exhibebit Ordinario loci, ut hic sua auctoritate eam *scripto* comprobet, opportune suas addens adnotationes, ipseque Ordinarius eam ad Sacram Congregationem transmittat [4]. »

7. Vetita eidem manet quæcumque collecta sive quoad eleemosynas et pecuniam, sive quoad stipendia Missarum, ad normam Decreti hujus Sacræ Congregationis « Sæpenumero » d. 7 januarii 1930 « de clericis orientalibus eleemosynas, pecuniam vel Missarum stipendia colligentibus seu corrogantibus extra orientales regiones, et diœceses. »

8. Ad Missam celebrandam perdurante itinere, sive dum ad exteram regionem se confert, sive in reditu, rector Ecclesiæ ubi sacerdos litare desiderat, eum semel vel aliquot vicibus pro prudentia admittere poterit, dummodo dictus sacerdos *rescriptum* Sacræ Congregationis Orientalis, de quo in n. 1, exhibuerit ; obligatione facta eidem Ecclesiæ rectori adnotandi in illo documento diem celebrationis et titulum Ecclesiæ, una cum proprii nominis subsignatione.

Quod si memoratus sacerdos moram protraxerit plus æquo, rector Ecclesiæ hac de re certiorem reddat Episcopum seu Ordinarium loci.

Ordinarius loci non amplius admittat ad Missæ celebrationem sacerdotem, qui, sine justa causa, plus quam æquum est, in loco interjecto consistat, aut huc illucque vagetur, et, salvo suo jure, rem deferat Nuntio aut Delegato Apostolico, aut huic Sacræ Congregationi [5].

[1] Can. 804 § 1, Codicis juris canonici.
[2] Decr. *Qua sollerti*, d. 23 dec. 1929, n. 12.
[3] Decr. *Non raro accidit*, d. 2 jan. 1930, n. 7.
[4] Decr. *Qua sollerti*, n. 14.
[5] Decr. *Qua sollerti*, n. 9.

49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 44 3 NOVEMBRE 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique ad instar participantium
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

L'ÉGLISE DE FRANCE ET LA 3e RÉPUBLIQUE
d'après l'ouvrage du P. Lecanuet

(Quatrième article) [1]

LE SEIZE MAI 1877

SOMMAIRE. — I. La guerre à la religion en 1876-1877 — La Question romaine. — Les pétitions en faveur du pape. — Imprudence de Mgr Ladoue, évêque de Nevers. — Fureur des radicaux. — II. La faible défense de Jules Simon. — III. Le *Seize-Mai*. — Le renvoi de la Chambre. — Comment Gambetta pose la question devant le pays : le cléricalisme et la guerre. — Procédés brutaux de Fourtou. — La défaite des hommes d'ordre. — IV. Causes profondes de la défaite : position fausse des *démocrates monarchistes*, qui n'ont pas su accepter *la République* pour l'enlever aux radicaux ; armement insuffisant qu'ils mettent en ligne : *pas de presse populaire,* pas de *programme positif*.

Après l'échec de la monarchie, dont nous avons rappelé les causes dans nos précédents articles, aucun événement politique ne fut plus néfaste, en ces soixante dernières années, que le SEIZE-MAI.

Le P. Lecanuet raconte ce dramatique épisode dans le dernier chapitre de son premier volume. Et ce chapitre a pour titre : *La Question Romaine en 1877*. C'est en effet une chose que nous ne devons pas oublier : le Seize-Mai se rattache, de la façon la plus étroite, à la Question romaine. Il fut une bataille mal engagée, mal conduite, où les catholiques se battirent sans doute avec beaucoup d'énergie et de vaillance, mais où finalement les hommes d'ordre furent acculés à une défaite dont chez nous la religion supporta ensuite le poids.

Rappelons d'abord les faits ; nous essaierons ensuite de signaler les fautes.

I

Le Seize-Mai se rattache, de la façon la plus étroite, à ce que nous avons nommé l'Echec de la monarchie. On se souvient que, faute de pouvoir faire un roi, en raison de l'obstination un peu enfantine du respectable comte de Chambord, le gouvernement du duc de Broglie avait tout au moins voulu élever au premier rang des autorités nationales un homme d'honneur, le maréchal de Mac-Mahon. Dans la pensée des monarchistes libéraux, nuance de Broglie, le maréchal devait être, avant tout, le gardien de l'ordre moral dans le pays. Il devait aussi tenir le rôle de chef de l'Etat jusqu'à ce que, d'une façon ou d'une autre, la voie fût rendue libre pour la restauration monarchique. En attendant, on se résignait à la République, tout en évitant de lui donner une adhésion formelle, publique et sans réticence, et l'on dissimulait son drapeau monarchiste derrière l'étiquette peu compromettante de « conservateur ».

Mais lorsqu'il avait fallu mettre en marche la nouvelle Constitution, le parti conservateur, qui s'était assuré, sur les trois pouvoirs fondamentaux prévus par le régime de 1875, deux postes solides, la Présidence et le Sénat, fit l'épreuve, en ce qui concernait le troisième, la Chambre des députés, du danger qu'il y a à aller au combat avec des enseignes à demi closes et des programmes purement négatifs. Le pays se prononça nettement pour la République. C'était le gouvernement légal. La nation avait soif de stabilité, d'une part, elle ne voulait plus que le régime fût remis en question ; et d'autre part elle avait soif de mouvement en avant, elle ne voyait ou croyait voir de possibilité de mouvement que dans le parti républicain.

On pense bien que ces élections de 1876 avaient laissé le pays tout entier en proie à la plus vive agitation. La lutte avait été chaude. Le clergé ne s'était pas tenu à l'écart ; il avait été vaincu par le suffrage universel avec les conservateurs, ses alliés ; il était presque inévitable qu'il subît les conséquences de sa défaite. Et la division profonde qui existait désormais entre les pouvoirs constitutionnels : Présidence et Sénat d'un côté, — Chambre républicaine de l'autre, — laissait prévoir les plus graves conflits.

Au lendemain des élections, l'agitation, loin de se calmer, allait chaque jour en s'aggravant. La France était divisée en deux partis sensiblement d'égale force. Les conservateurs pouvaient encore être les plus nombreux ; mais les républicains avancés étaient les plus actifs. Leurs journaux ne cessaient de dénoncer le clergé à la vindicte publique. L'évêque de Saint-Brieuc pouvait écrire, en janvier 1877 : « Jamais nous n'avons assisté à un déchaînement semblable des passions antisociales et antireligieuses... Chaque jour on montre au peuple *le clergé avec le riche, avec le noble,* avec le magistrat, avec les gouvernements eux-mêmes et on lui dit : *« Regarde, voilà tes ennemis ! »*

[1] Voir l'*Ami* des 21 avril, 9 juin et 15 septembre.

Ces plaintes des évêques servaient à leur tour de prétexte aux organes de gauche pour de nouvelles attaques. « L'épiscopat français, déclarait le *Temps* du 15 février 1877, a sa grande part de responsabilité dans le caractère de violence que prennent de plus en plus les questions religieuses ! »

La presse radicale excite la majorité de la Chambre. La gauche y réclame la suppression de l'aumônerie militaire. La Chambre prend en considération le projet d'abroger la loi sur la célébration des fêtes et dimanches (février 1877). La Commission du Budget, présidée par Gambetta, supprime les bourses des 15 Grands Séminaires dirigés par les Jésuites, les Maristes et les Picpuciens (mars). Dans une conférence faite, le 28 janvier, à la Bibliothèque populaire du IX[e] arrondissement, Gambetta avait fait entendre des menaces : « On peut dire que ses jours sont comptés, — s'était-il écrié, en parlant du *parti clérical,* — car une république qui ne saurait pas se faire respecter *d'ennemis qui prennent leur mot d'ordre en dehors de la nation,* serait une république instable et chancelante. »

Ainsi, par une tactique dont on ne peut nier l'habileté, les républicains négligeaient le péril monarchiste pour se porter sur le principal groupe d'armées de leurs adversaires, — ce qu'ils appelaient le « parti clérical, » un de ces mots vides mais retentissants et explosifs, tels que Gambetta excellait à en trouver pour remuer et entraîner les masses populaires Et si l'on accusait les radicaux de « manger du prêtre » à tous leurs repas, ils répondaient insolemment, avec le *Siècle* du 16 décembre 1876 : « C'est un plaisir auquel nous ne sommes pas près de renoncer, et même nous allons mettre des rallonges à la table. »

De son côté, le journal de Louis Veuillot ne cesse de prédire la fin prochaine de la République, victime de ses propres excès, et somme le Maréchal de barrer la route à la Révolution. Il pose ainsi la question sur le terrain constitutionnel, comme s'il ignorait que la monarchie ayant refusé, au moment propice, de prendre le pouvoir, plus rien n'était possible, présentement du moins, que la République. Il écrivait, le 4 janvier 1877 :

« La République n'est qu'un fait dû aux dernières élections... Elle n'a pas de gouvernement... Le peuple ne voit là qu'un état précaire. Quand la dernière combinaison ministérielle aura été essayée, la Chambre aura vécu moralement et tout sera remis en question. C'est à cette éventualité peut-être prochaine que le parti conservateur doit se préparer... Quand la République aura succombé sous le mépris des républicains les uns pour les autres et sous le dégoût de tous les hommes d'ordre pour elle, peut-être aussi la monarchie se rétablira-t-elle d'elle-même, par les moyens constitutionnels. »

Malheureusement, l'*Univers,* où s'exerçait la plume acérée de Veuillot, n'était guère lu que dans les presbytères, où il contribuait à maintenir le clergé dans l'illusion dangereuse d'une restauration peut-être prochaine et, pour ainsi dire, automatique. Nous devons parfois, nous prêtres, nous méfier de l'information unilatérale que nous donnent nos journaux à nous. Le peuple ne lit pas ce que nous lisons, et nous ne lisons pas ce qu'il lit. C'est une des raisons pour lesquelles son esprit nous échappe trop souvent, je veux dire pour lesquelles nous sommes mal renseignés sur sa façon de penser et sur la manière d'entrer dans son intelligence et son cœur.

Or, juste au moment où la division des esprits était en France arrivée à son paroxysme, la Question romaine, un instant assoupie, se réveilla soudain et vint provoquer une terrible tempête.

Pie IX était arrivé à 85 ans. Depuis les déceptions si douloureuses qui avaient marqué la troisième année de son règne, en 1848, il s'était donné pour mission providentielle de lutter, avec toutes les forces de l'Eglise catholique, dont il était le chef, contre la Révolution. Il en avait, dans le *Syllabus,* très exactement et très fortement formulé et condamné les principes fondamentaux. Mais peut-être n'avait-il pas suffisamment pris garde à la distance qui sépare la théorie de la pratique, surtout en matière de philosophie démocratique. En ses dernières années, son horreur de la Révolution, traitée par lui comme un bloc et du point de vue purement théologique, s'exhalait volontiers en propos indignés et en prophéties très sûres, mais dont il ne devait pas voir la réalisation. « Tenez pour certain que l'Eglise doit triompher, s'écriait-il, et que la Révolution périra !... Ceux qui sont nés de la Révolution se dévoreront entre eux. Les Anges combattront contre les ennemis et l'Eglise triomphera ! »

Le 12 mars 1877, il prononçait une allocution consistoriale d'une pathétique et vibrante éloquence. Dans ce document mémorable, il rappelle les attentats commis contre le Saint-Siège, le domaine pontifical usurpé, les Ordres religieux détruits ou spoliés, les œuvres de piété, de charité et de science ruinées, le clergé séculier lui-même attaqué, les jeunes clercs astreints au service militaire en Italie, les ecclésiastiques menacés par une loi spéciale (la loi Mancini) toutes les fois qu'ils oseront protester contre la législation établie. Poursuivant son poignant exposé, le vénérable Pontife affirme qu'il n'a plus l'indépendance nécessaire pour assurer le gouvernement de l'Eglise. Or, cette liberté du Pontife romain, c'est le bien commun des catholiques du monde entier ; elle intéresse toutes les nations et tous les gouvernements.

Il faut, déclare le pape, « que tous les pasteurs des Eglises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant Nos paroles, fassent connaître à leurs fidèles les périls, les attaques, les préjudices auxquels Nous sommes exposés, les exhortant à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition, pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au chef de

l'Eglise et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine indépendance. »

Cet appel d'un vieillard et d'un grand Pontife imposait un difficile devoir à nos évêques. Ne pas y répondre, c'eût été de l'insensibilité et de l'ingratitude. Entreprendre une campagne en faveur du Pontife risquait de faire lancer contre l'Eglise de France l'accusation de pousser à la guerre entre la France et l'Italie, — une guerre qui ne pouvait guère manquer de devenir générale et que la France ne pouvait envisager sans courir à un désastre et à la mort !

En fait, personne parmi les évêques ne songeait à la guerre. Une question comme la Question romaine ne devait pas mener à une conflagration générale. Mais comment faire comprendre aux foules, que les exaltés de gauche allaient tromper, la portée toute pacifique des pétitions catholiques ?

La manœuvre était délicate. L'épiscopat ne crut point que le risque à courir le dispensât d'obéir à la voix du pape. Un vaste pétitionnement eut lieu, sous la direction et par l'ordre des évêques. Cette solennelle supplique des catholiques de France était adressée au Président de la République, aux sénateurs et aux députés. « Les soussignés, disait-elle, citoyens français et catholiques, vous demandent d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour faire respecter l'indépendance du Saint Père, sauvegarder son administration, et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres, celle de leur conscience et de leur foi. »

Tout cela était non seulement légal et légitime, mais souverainement respectable. Le pape représentait la plus haute force morale de l'humanité. Que cette force morale fût opprimée par la force brutale, c'est ce que les catholiques, ce que les simples honnêtes gens ne pouvaient souffrir sans protestation.

Et pourtant, dans les circonstances où l'on se trouvait, ce fut le point de départ d'une atroce campagne de calomnies contre le clergé français. La presse radicale partit en guerre et saisit cette occasion pour déclamer contre l'intrusion du clergé dans le domaine de la politique.

L'un des plus acharnés fut Edmond About. Il s'était déjà distingué sous l'Empire par son animosité contre le Saint-Siège, et avait publié des livres venimeux et injustes : *Rome contemporaine* et *La Question romaine,* dans lesquels il décrivait l'administration pontificale sous les couleurs les plus noires et les plus inexactes. Il écrivait maintenant dans le *XIX*e *Siècle*. Tout de suite, il y dénonce avec rage « ces maniaques ivres d'eau bénite qui, au sortir d'un Congrès de tolérance, essayent d'entraîner le pays dans une aventure immorale et stupide. » Le *Petit Parisien* appelle la pétition « un crime, » tout simplement ! *L'Allobroge,* radical avancé, écrit : « A l'heure où la France a plus que jamais besoin, pour se refaire, de paix et de tranquillité, un parti se lève et supplie le gouvernement d'envoyer nos enfants à la boucherie. »

Le Président du Conseil était alors Jules Simon. Il était républicain, mais d'une nuance modérée, et il détestait Gambetta. Il eut le grand tort ici de prendre position contre les catholiques, qui étaient sûrement dans leur droit. Il prononça la dissolution des comités de pétition et écrivit aux préfets d'empêcher par tous les moyens le colportage des feuilles de pétitionnement. Cette attitude équivoque irrite les évêques. La plupart cependant protestent avec dignité et mesure. Malheureusement, l'unité n'existe guère alors dans cet épiscopat si vaillant et si énergique par ailleurs. Il en est qui tiennent à se distinguer par des démonstrations d'énergie particulière. Il eût été plus sage de rester unis et de publier une lettre collective. L'évêque de Nîmes, l'éloquent Mgr Besson, soulève la rage des radicaux par une lettre pastorale où on lit ces lignes :

> « Un soldat étranger monte la garde à la porte du Vatican, attestant que la Révolution garde le pape comme une proie. L'unité italienne n'est pas faite, Pie IX est encore roi ; le pouvoir temporel recommencera encore, et après quelques secousses profondes où s'engloutiront bien des armées et bien des couronnes, il y aura dans la politique des nations une voix unanime pour s'écrier d'un bout de l'Europe à l'autre : « Rendez Rome à ses anciens maîtres ! Rome est au pape ! Rome est à Dieu ! » [1]

Le plus grand inconvénient de ces affirmations si fières était de contribuer à faire croire que le clergé voulait la guerre. Mais l'imprudence de Mgr Besson fut largement dépassée par Mgr Ladoue, évêque de Nevers. Il ne craignait pas d'adresser une lettre ouverte au Président de la République pour lui dicter son devoir et lui tracer sa ligne de conduite à l'égard du gouvernement italien. Il y avait là un empiétement certain sur les attributions du pouvoir civil. A supposer que l'évêque se crût autorisé à donner des leçons au chef de l'Etat, il ne pouvait le faire qu'à titre privé et en s'adressant secrètement à lui. Il y eut de sa part deux fautes inadmissibles : la première fut de livrer sa lettre aux journaux, en même temps qu'il l'envoyait au Maréchal ; la seconde, de communiquer sa lettre à tous les maires et juges de paix de son diocèse, en leur demandant *de se concerter avec lui,* « pour faire prévaloir dans les divers conseils du pays des sentiments analogues ». A chacun de ses correspondants, l'évêque disait : « Comme dépositaire d'une partie de la puissance exécutive de la France, vous devez tenir à ce que les intérêts sacrés de la conscience soient respectés chez tous vos concitoyens, et qu'ainsi ils puissent librement recevoir les injonctions et les ordres de Celui à qui a été confié par N.-S. Jésus-Christ le pouvoir de lier et de délier. »

Quant aux avis qu'il n'hésitait pas à donner au

[1] Ce que nous savons maintenant de la solution de la Question romaine nous fait voir le danger de faire des prophéties, à moins d'y être inspiré par Dieu même.

Président de la République, les lignes suivantes suffiront pour en juger :

« La meilleure mesure à prendre est de déclarer nettement, dès ce moment, que vous n'acceptez aucune solidarité avec la révolution italienne, et que vous dégagez, autant qu'il dépend de vous, la France de Charlemagne et de S. Louis de toute connivence avec cette révolution qu'ils ne reconnaissent pas pour fille. Cette parole, nettement formulée et fermement soutenue, aura dans les conseils de l'Italie une puissance bien plus efficace que les « Jamais »[1] prononcés par l'un des plus hauts représentants du régime impérial. Vous aurez du moins ainsi dégagé votre responsabilité... »

Ce langage était certes bien loin des exhortations morales et religieuses qui sont dans les attributions d'un chef de l'Eglise. Mgr Ladoue ne voyait pas qu'en se séparant de ses collègues, en prenant l'initiative, à lui seul, d'une telle démarche, il les accusait implicitement ou de lâcheté dans l'exercice d'un devoir sacré, ou de manque de clairvoyance dans la connaissance de ce devoir.

Quoi qu'il en soit et si blâmable que fût le digne évêque, — très pénétré de l'importance du rôle qu'il s'attribuait par la plus évidente des erreurs et des maladresses, — des adversaires loyaux et mesurés auraient pu se contenter de voir en tout cela une imprudence individuelle. « L'empiétement est flagrant, avoue M. de Meaux dans ses *Souvenirs politiques,* mais il n'est nullement inquiétant. Il n'est pas à craindre que les maires et les juges de paix de la Nièvre se soulèvent à la parole de leur évêque. »

Mais les radicaux ne sont pas des adversaires loyaux, et l'épiscopat n'aurait jamais dû l'oublier. Ils affectent immédiatement de voir dans la démarche particulière de Mgr Ladoue une preuve flagrante de l'appétit de domination politique dont l'épiscopat tout entier est animé. Ils réclament des mesures de répression. La commission du budget parle de supprimer le traitement du délinquant. Le journal *La Marseillaise* trouve la mesure anodine et veut qu'on le mette tout d'abord en prison. Et elle imite l'imprudent évêque en prétendant dicter, elle aussi, son devoir au ministre : « Nous demandons, dit-elle, si c'est trop compter sur un ministre aussi sincèrement républicain que M. Jules Simon, que de le solliciter de suivre l'exemple d'énergie donné par M. de Bismarck vis-à-vis des archevêques de Cologne et de Posen ? »

On était en effet en plein Kulturkampf. Bismarck avait frappé durement l'épiscopat prussien. L'organe radical ne voyait pas à quel point il était inconvenant de donner à des Français l'exemple d'une violence qui ne s'était malheureusement pas exercée seulement contre d'admirables pasteurs d'âmes.

A Rome, le cardinal Simeoni, secrétaire d'Etat, insuffisamment renseigné, semble-t-il, sur les affaires de France, comptait bien que les démarches de nos évêques décideraient le gouvernement à une intervention vis-à vis de l'Italie. Le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, était contraint de couper court à ses illusions, en écrivant à notre ambassadeur, M. Baude :

« Je serais surpris et peiné que le cardinal secrétaire d'Etat fît faire auprès de moi les démarches que vous pressentez. Je serais obligé de lui répondre qu'en voyant s'organiser en France une vaste agitation contre un gouvernement voisin et ami, le gouvernement français aurait le devoir absolu de dégager sa responsabilité. Je regretterais que vous n'eussiez pas pensé à lui en faire la remarque et qu'il pût croire que vous avez approuvé ses observations[1]. »

La situation européenne était si tendue et la situation de la France si incertaine au dedans et au dehors que l'on ne saurait faire grief au ministre d'avoir tenu ce langage.

De son côté, le ministre des Cultes, M. Martel, adressa à l'évêque de Nevers une lettre de blâme où on lisait ces lignes irréprochables, en bonne logique : « Votre lettre contient sur la politique étrangère des observations et des conseils que vos fonctions ne vous appelaient pas à faire parvenir au gouvernement... Il ne peut que désapprouver la manifestation à laquelle vous avez cru devoir vous livrer. »

Jules Simon, ministre de l'Intérieur, chargeait d'autre part le préfet de la Nièvre de se rendre auprès de l'évêque et de lui faire comprendre que la loi ne lui permettait pas d'adresser des circulaires aux maires et aux juges de paix, que lui-même ne se croirait pas le droit de s'adresser de la même façon aux curés du diocèse, et qu'enfin chacun doit rester dans son rôle et ses attributions.

« Au dire de Jules Simon, ajoute le P. Lecanuet (p. 530), l'évêque reçoit humblement cette mercuriale ; il charge le préfet « de faire connaître au gouvernement qu'il respecterait les droits de l'autorité civile et qu'il ne leur porterait aucune atteinte. »

C'était avouer implicitement que sa démarche n'avait été que l'acte irréfléchi d'une bonne volonté un peu naïve et d'un zèle impulsif.

II

Jules Simon ne pouvait guère esquiver un débat devant la Chambre sur ces affaires épineuses. Quand même il l'aurait voulu, les radicaux étaient bien décidés à le mettre sur la sellette et à frapper derrière lui cette Eglise qu'ils poursuivaient de leur haine acharnée. Les catholiques, de leur côté voulaient demander raison au ministère de son abstention systématique au sujet de la Question romaine. Jules Simon était donc pris à parti par les deux camps. « Nous ne laisserons pas aux cléricaux le soin d'interpeller le gouvernement, déclare la *République française,* le journal de

[1] Allusion à un discours de Rouher où le ministre avait déclaré que Rome ne serait *jamais* enlevée au pape. En le félicitant, l'empereur lui avait dit : « En politique, il ne faut jamais dire *jamais.* »

[1] Lettre du 1er mai 1877, Archives des Aff. Etrang., Rome, 1061.

Gambetta, nous l'interpellerons nous mêmes, non seulement pour faire justice des exagérés du parti ultramontain, mais pour avoir raison des mandements épiscopaux. »

Le 1er mai 1877, c'est M. de Mun qui attaque le premier. Il vient demander au gouvernement « s'il croit bon qu'une grande partie de la nation française soit chaque jour dénoncée aux haines les plus violentes et aux passions les plus déréglées. » La gauche l'interrompt avec rage. Le lendemain, le *Siècle* écrira : « Ainsi, voilà une faction qui trouble l'Etat, agite les consciences, viole les lois, compromet la paix intérieure et la sécurité extérieure de la France, et cette faction, prise en flagrant délit, ne craint pas d'envoyer ses orateurs à la tribune du Parlement et d'y revendiquer, comme l'exercice légitime d'un droit, la faculté de renouveler ses attentats... Il est temps de la rappeler au patriotisme et à la pudeur... » Ces accusations passionnées donnent bien l'idée de l'acharnement qui met aux prises alors la France croyante et la France incrédule. De son côté, le journal de Gambetta somme le ministre de se prononcer : « Qu'il déclare, écrit-il, qu'à partir d'aujourd'hui les agitateurs seront réprimés, que la loi ne sera plus violée par personne impunément... La majorité de la Chambre l'y invite, la nation l'y encourage, l'intérêt du pays l'exige et l'Europe l'écoute. »

Le 3 mai, l'orateur des radicaux, M. Leblond, apparaît à la tribune. Il prononce un long réquisitoire contre les catholiques. La tactique de son parti est déjà nettement fixée et elle ne changera guère : affirmer sur tous les tons son respect de la religion et du clergé pris dans son ensemble, — puis, sous le couvert de cette précaution oratoire, partir à l'assaut contre le parti catholique et ceux qui le conduisent, l'accuser de diviser la France, de vouloir mettre la main sur la jeunesse, de troubler le pays par ses manifestations en faveur du pape, dénoncer son action comme un véritable complot contre la sécurité nationale, réclamer contre lui l'intervention de la loi !

Jules Simon opposa aux deux sortes de sommations une éloquence lénifiante et insinuante, comme un juge qui chercherait à réconcilier des époux en querelle. En d'autres termes, il essaya de contenter tout le monde, en protestant d'une part pour la religion et le clergé d' « un respect profond et sincère, » en déclarant qu'il voulait maintenir toutes les libertés, mais en rappelant d'autre part que le gouvernement ne pourrait tolérer que le clergé sortît de ses attributions spirituelles. Son discours aurait pu être plus serré et plus fort. Il aurait dû se placer strictement au point de vue juridique, examiner si vraiment la loi avait été violée et par qui, jusqu'à quel point ; prendre ensuite le parti de la loi, en dresser l'image au-dessus des passions. Il se contenta de jeter un peu d'eau bénite sur la religion en général, comme le faisaient du reste les radicaux eux-mêmes, comme le font souvent les incroyants autour d'un cercueil ! Et ce qui fut le plus grave, il parla du Souverain Pontife en termes malheureux. « Ces déclarations, dit-il, que l'on trouve dans beaucoup de journaux, dans beaucoup de lettres, que l'on rencontre dans les protestations, sont des déclarations, dirai-je fausses ? dirai-je mensongères ? *(Oui, oui, à gauche)...* Je me borne à dire qu'elles sont étrangement exagérées, et peut-être les jugerez-vous plus sévèrement, quand je vous aurai lu le texte de la Loi des garanties. »

Cette façon d'invoquer un texte de loi que le pape ne reconnaissait pas, alors qu'il étudiait si vaguement le texte de la loi française que les radicaux accusaient les catholiques d'avoir violé, était pour le moins assez cavalière. Pie IX en fut douloureusement atteint. Deux jours plus tard, le 5 mai, il recevait des pèlerins français et il leur dit : « Si nous jetons les yeux sur l'Europe entière, il y a bien peu à espérer, puisqu'on en vient à dire que le pape a menti ; et je ne dirai pas qui a dit cela, ni dans quel pays, mais cela a été dit... et le pape pardonne ! » Quelques jours plus tard, il parlait plus ouvertement, en disant à l'ambassadeur de France, le baron Baude, que « ces paroles lui avaient paru un véritable outrage dans la bouche du premier ministre d'un Etat ami, » et « qu'il n'avait pas caché son impression de ce langage insolite à l'égard des souverains aux nombreux étrangers qui l'approchent en ce moment. » De fait, si la courtoisie politique interdit en France de mettre en cause le chef de l'Etat, à plus forte raison un ministre ne devait-il pas s'oublier jusqu'à qualifier, avec une réticence voulue, de mensongères les revendications du chef de l'Eglise. Le respect pour les malheurs de Pie IX, à défaut d'autre sentiment, aurait dû l'en détourner.

Et pourtant les radicaux affectèrent encore de trouver son langage trop conciliant. Le 4 mai, ce fut Gambetta qui entra dans l'arène. Il fit le procès de l'Eglise entière, et dénonça l'immensité du péril clérical. Si le ministre avait tenté de restreindre les culpabilités et d'attribuer les imprudences de langage à une infime minorité du clergé et de l'épiscopat, il mit en cause, lui, « l'unanimité de l'épiscopat, toute la milice cléricale, » et fit des empiètements continuels de l'Eglise un tableau menaçant. Il savait que, dans le cœur de tout bourgeois-légiste qui arrive aux affaires ou fait de la politique, il y a un étatiste acharné qui sommeille et pour qui toute autorité, toute influence soustraite à ses lois est un envahissement intolérable. Il fit appel ardemment à cette passion de gouverner qui est le propre des plus éloquents défenseurs de la liberté, dès qu'ils entrent dans les avenues du pouvoir. C'est en se rappelant cette *philosophie étatiste,* qui nous vient des légistes qui ont confisqué la Révolution démocratique à leur profit, ainsi qu'il a été expliqué au début de ces modestes études, qu'on doit apprécier les tirades grandiloquentes de Gambetta :

« Messieurs, s'écrie-t-il, en parlant des prétendus empiètements du clergé, comment tout cela a-t-il pu arriver ? Comment en sommes-nous venus à ce degré de faiblesse et d'impuissance qu'on puisse voir le Pape s'adresser directement en France, soit à des particuliers, soit à une collectivité, sans recourir à l'intermédiaire du pouvoir civil,... au mépris des lois séculaires de ce pays ? Comment se fait-il que des évêques, sortant de leurs églises, de leur rôle, de leur mission, s'adressent directement à des fonctionnaires du pays, à des maires, à des juges de paix, à des préfets, à des sous-préfets, et leur parlent des ordres, des injonctions qu'ils ont reçus de Rome ? Comment cela se fait-il, si ce n'est par une faiblesse, par une impuissance qui est le résultat des fautes accumulées depuis 1870, dans ce pays ? »

C'était grossir démesurément une simple incorrection isolée, c'était transformer un incident ou une maladresse en un complot, c'était commettre l'une de ces injustices voulues qui semblent être, hélas ! la règle même du jeu violent des luttes parlementaires et politiques.

Le discours de Gambetta se terminait par cette parole fameuse, parce qu'elle allait devenir le mot d'ordre de la République : « Il y a une chose qui, à l'égal de l'Ancien Régime, répugne à ce pays, c'est la domination du cléricalisme. Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France, en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !* »

Dans l'état où étaient les esprits, ce cri de guerre ne pouvait manquer d'être interprété comme un cri de haine et de mort, d'autant plus que le danger d'une domination du clergé dans la politique du pays n'existait véritablement à aucun degré. Tout le monde était d'accord en France, à cette date, pour tenir le clergé à l'écart des luttes politiques, trop passionnées, trop peu justes pour que leur seul contact ne nuise pas aux intérêts sacrés que représente le prêtre dans un pays. Jules Simon avait pu lire à la tribune une lettre du comte de Chambord aux comités royalistes, où on trouvait ces lignes : « Nul ne doutera que je sois disposé à laisser à l'Eglise la liberté qui lui appartient et qui lui est nécessaire, pour le gouvernement des choses spirituelles. *Mais le clergé ne saurait éviter avec trop de soin de s'immiscer dans les affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle.* »

Il n'y avait donc aucun péril clérical en France à cette date, et il y avait au contraire un véritable péril anticlérical, c'est-à-dire une conspiration d'incroyance. Deschanel a essayé de mettre la chose au point dans sa *Vie de Gambetta*, en écrivant, au sujet du discours célèbre de son héros, du 4 mai 1877 : « En ces grandes batailles, les cris et les coups portent souvent au delà du but et risquent d'atteindre même les non-belligérants. *Les partis ont intérêt à grossir les choses* Les conservateurs, mal engagés, disaient qu'on déclarait la guerre aux croyances ; les ennemis des croyances n'étaient pas fâchés de cette interprétation, et des croyants se sentaient meurtris. Ainsi, toujours, en notre pays, les extrêmes s'attirent, s'aimantent, s'excitent l'un l'autre [1]. »

A la suite de l'attaque forcenée de Gambetta, Jules Simon refusa d'abord de prendre parti. La séance fut suspendue pendant une heure. On en profita pour l'assaillir dans les couloirs, le sommer d'accentuer ses déclarations. On lui montra, pour l'exciter, un article du journal récemment fondé par Mgr Dupanloup, *La Défense sociale et religieuse*, où il était dit qu'il avait pris des engagements envers le Maréchal et que s'il reculait dans l'accomplissement de son devoir, qui était de défendre les catholiques et de mettre fin aux violences radicales, on savait bien « les moyens de l'y obliger. »

A la reprise de la séance, un député monte à la tribune et lit cet article. Jules Simon bondit à son tour, saisit le journal, le déchire en s'écriant : « Celui qui a écrit cet article, ne sait pas ce que c'est qu'un honnête homme ! » Vainement M. de Mun essaie-t-il de répondre à Gambetta. Les radicaux sentent qu'ils tiennent le ministre, qu'il est lié désormais par les éclats même de sa colère. Ils dédaignent de répondre à l'orateur catholique, et Gambetta joue du mépris en disant : « Ça n'en vaut pas la peine ! » Finalement, les représentants de la majorité républicaine, parmi lesquels on compte alors M. de Marcère, qui devait dans la suite montrer des sentiments plus justes et plus modérés, libellent un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'Etat, invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose et passe à l'ordre du jour. » On remarquera que ce libellé ne comporte pour le ministère qu'une invitation assez rogue, et nullement cette confiance que tous les ministres réclament pour rester au pouvoir. En somme, c'est un blâme et une menace. Jules Simon a cependant la faiblesse de l'accepter, sans avoir pu y faire insérer le mot fatidique et nécessaire : *confiance*, et le texte est adopté par 348 voix contre 114.

Nul ne s'y trompa : c'était une déclaration de guerre Quelques semaines plus tard, J.-J. Weiss, qui n'était certes pas un catholique, mais simplement un observateur impartial, portait sur cet ordre du jour la juste appréciation que voici : « La Chambre a méconnu l'état vrai du pays, en déclarant la guerre au clergé, sous prétexte qu'il se trame dans l'ombre un vaste complot clérical qui menace les libertés et la civilisation intellectuelle de la France. Le cléricalisme sera peut-être un jour un danger : à force de parler du loup, on le fait venir. *Le cléricalisme est jusqu'à présent, dans notre pays, un mot vide de sens...* »

[1] *Gambetta*, par Paul Deschanel ; Paris, Hachette, 1919 ; p. 203.

On devine l'émotion du clergé en se sentant vitupéré officiellement et menacé du glaive de la loi, en se voyant accusé surtout de compromettre la sécurité de la nation. Le patriotisme, on le sait, est une des vertus les plus sacrées pour un catholique. Pour parler le langage du dernier ouvrage de Bergson, si le catholicisme, par la charte même de ses origines, constitue une cité essentiellement *ouverte*, c'est-à-dire, comme son nom l'indique, tendant à embrasser *toute l'humanité* dans un même amour, il ne renie et ne rejette aucune des vertus de la *cité close*, au premier rang desquelles se place le patriotisme. Le cardinal Guibert aussitôt proteste auprès du Garde des Sceaux par une lettre publique.

Le maréchal de Mac-Mahon, catholique fervent comme sa femme, est également très ému. Il estime que Jules Simon a manqué d'énergie, de dignité, de justice, en face de la marée montante du radicalisme ; il voudrait renvoyer sur-le-champ le ministre. Il mande le duc de Broglie pour le consulter sur les présentes conjonctures. De Broglie accourt, écoute les plaintes indignées du maréchal, dont la conscience chrétienne et française est révoltée de l'audace des radicaux. Il le supplie néanmoins d'attendre, de ne pas accepter que le conflit s'engage sur le terrain choisi par les adversaires de l'ordre : le terrain religieux. Mac-Mahon se laisse à grand'peine convaincre, mais il fait promettre au duc de ne pas lui refuser son concours, le cas échéant. Au Sénat, de Broglie fait aussi prévaloir une tactique expectante : « N'engagez pas la lutte, dit-il aux catholiques de la Haute Assemblée, sur un terrain où la majorité du Sénat aurait peine à vous suivre et où la majorité du pays ne vous suivrait pas. Ne vous faites pas battre ; réservez vos forces. »

Mais à partir de ce jour, le ministère Jules Simon est regardé avec une défiance croissante du côté de la droite. Dix jours plus tard, au matin du *Seize-Mai*, dès que son aide-de-camp, le général de Broye, arrive à l'Elysée, le maréchal lui dit : « Tenez, mettez-vous là, à votre place, et écrivez. » Et il lui dicte une lettre à Jules Simon pour lui signifier son congé.

III

L'histoire du *Seize Mai* vient d'être écrite de nouveau par M. Maurice Reclus, dans la collection Hachette : *Récits d'autrefois*. A vrai dire, M. Reclus n'ajoute rien de neuf à ce que l'on savait déjà. Il laisse entendre que le maréchal était imbu d'idées antiparlementaires, en ce sens qu'il se croyait une responsabilité devant le peuple, au même titre que les députés. Mais ici, nous croyons que c'était le maréchal qui avait raison et que ce sont les vainqueurs du Seize-Mai qui ont été *anti-démocratiques* et le sont restés. Cela nous paraît même aisé à démontrer. Le peuple est souverain, nous dit-on. La Constitution donne au Président, appuyé sur le Sénat, le droit de dissoudre la Chambre. Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que le Président a entre les mains une arme contre les excès possibles de la Chambre et que cette arme, c'est le recours au peuple ? En quoi le recours au peuple serait-il antidémocratique ? Par quelle obnubilation les légistes anticléricaux en sont-ils venus à considérer le recours au peuple, c'est-à-dire *au souverain*, dans la grammaire démocratique, comme une mesure réactionnaire ? Et comment le peuple souverain, au lieu de considérer la dissolution comme une soupape utile, comme un hommage rendu à son bon sens, comme un appel fait à son pouvoir, en est-il venu à se méfier d'une mesure aussi démocratique que celle-là ? On peut dire que l'un des résultats du Seize-Mai, grâce aux habiles manœuvres des prétendus démocrates, qui ne sont au fond que des *étatistes césariens*, a été de donner une sécurité plus parfaite à ceux que le *principe des mandats non-impératifs*, comme il a été expliqué[1], avait déjà érigés en véritables souverains du pays. Ils sont moralement sûrs, maintenant, de posséder le pouvoir que l'élection leur a délégué, sans contrôle et sans sanction, pour toute la durée de leur mandat, et de ne jamais être cités devant la conscience du peuple, puisque la dissolution est réputée, — ô vertu des mots ! — une mesure *réactionnaire !*

Le grand malheur de Mac-Mahon, dans l'aventure qu'il risquait par scrupule de bon catholique et de bon Français, était de ne pouvoir opposer au parti radical qu'un monarchiste, le duc Albert de Broglie. On allait avoir beau jeu à agiter dans le pays le spectre de la restauration monarchique doublée de la domination cléricale. La personnalité du duc de Broglie fit instantanément l'unité du parti républicain. On allait se battre pour ou contre la monarchie, et Gambetta allait avoir l'adresse d'identifier cette première formule à la suivante : « Pour ou contre la domination cléricale ! » La position était fausse pour les défenseurs de l'ordre. Ils ne pouvaient déployer leur drapeau : celui de la monarchie constitutionnelle, car la monarchie, impossible en 1873, ne l'était pas moins en 1877. Ils ne pouvaient pourtant renoncer à leurs espérances de restauration ultérieure, ni partant se déclarer sincèrement pour la République. Ils allaient donc à la bataille sans autre programme que celui de l'*ordre :* un mot abstrait, bien pâle en face de celui de ses adversaires : *La République sans la domination des curés !*

Le ministère de Broglie a été formé le 18 mai ; le même jour il a empêché un vote hostile de la Chambre, en prorogeant le Parlement pour un mois. La gauche a répondu par un manifeste au pays, rédigé par Spuller, ami de Gambetta, et signé par 348, puis 363 députés.

Gambetta soutient deux thèses bien différentes. — Dans les milieux politiques, il proclame que nul n'est responsable devant le pays que les députés eux-mêmes, et que le ministère ne peut être

[1] Voir *Ami* du 21 avril.

renversé que par le vote de l'une des deux Chambres. Au point de vue constitutionnel, cela pouvait se soutenir, mais c'était discutable. En tout cas la thèse était sensée et peut-être juste. — Devant le peuple, il ne parle plus de ces questions de droit parlementaire. Il affirme carrément, bruyamment, que c'est le pape qui veut gouverner la France, que ce sont les Jésuites qui mènent le jeu. Il laisse entendre que le clergé conduit la France à la guerre avec l'Allemagne et l'Italie. C'est le fond de tous ses discours. C'est par de tels mensonges qu'il va égarer l'opinion. Son triomphe sera le triomphe immoral de la calomnie et de la déloyauté [1].

Dès le 12 juin, dans un grand discours prononcé à Abbeville, voici comment il présente la nature du conflit :

« Vous avez présentes à l'esprit, Messieurs, les prétentions de ces évêques qui dictent des circulaires aux fonctionnaires, qui leur expédient des ordres venus de Rome, qui considèrent qu'ils n'ont plus besoin de l'autorisation des pouvoirs civils, et qui agissent *comme des agents de la curie romaine, comme de véritables préfets du pape*, en pleine France républicaine, en plein XIXe siècle... Mais la France est avertie, et jusque dans le dernier de ses hameaux, personne n'ignore de quoi il s'agit. On sait ce qu'est le cléricalisme, ce qu'il vaut et où il nous mène, et on n'arrachera pas de la tête de nos paysans français *que la main du Jésuite est dans tout cela !* »

Un journal anglais, le *Standard*, écrit à ce propos : « Dans la lutte constitutionnelle actuelle, M. Gambetta ne voit qu'un duel avec les prêtres. Il ne trouve pas d'autre ennemi à accabler de ses clameurs que le cléricalisme. Quelle chose peut prouver d'une façon plus concluante l'étroitesse de vue et le défaut de jugement ? M. Gambetta devrait laisser ces assertions extravagantes aux journaux de Berlin et aux autres ennemis de la France [2]. »

A la rentrée des Chambres, le 16 juin, le ministre Fourtou, un bonapartiste qui passait pour un homme à poigne, ne craignit pas de répondre à Gambetta : « Nous sommes la France de 1789 se dressant contre la France de 1793. » L'image était saisissante ; mais elle n'était pas tout à fait opportune, puisque l'on était officiellement en République et que la France de 1789 était une France monarchique. Mais quand Fourtou avait voulu répondre à l'atroce calomnie de Gambetta : « La dissolution c'est la préface de la guerre, » en rappelant l'œuvre de pacification et de libération du territoire accomplie par l'Assemblée nationale, il s'était attiré une foudroyante réplique de Gambetta. Le bras tendu vers Thiers, le tribun avait clamé, d'une voix tonnante : « *Le libérateur du territoire, le voilà !* » Et la gauche tout entière, se levant comme un seul homme, répétait le même geste, la même parole, que l'imagerie populaire allait répandre jusqu'au fond des campagnes, les tribunes applaudissaient, et au milieu de l'émotion universelle provoquée par cet incident dramatisé à l'excès, Gambetta reprenait l'offensive à la tribune avec son thème familier : « Le 4 mai, M. Jules Simon a dit que cette prétendue captivité du pape était une invention mensongère. Deux jours après, du haut du Vatican, on relevait cette parole du ministre républicain, et c'est de là qu'est parti le coup du Seize-Mai *(applaudissements répétés à gauche)*. Un cri a traversé la France. On a dit : « C'est un coup des prêtres : C'est le ministère des curés ! »

En réalité, ce cri, c'était Gambetta et ses amis qui l'avaient poussé : l'écho le leur renvoyait, et c'était leur propre mensonge qu'ils brandissaient maintenant comme l'expression de l'opinion nationale !

Les journaux du parti abondent dans le même sens. « Les jésuites et les monarchistes, écrit le *Siècle* du 17 juin, viennent d'être démasqués et fouettés au visage. » — « Oui, affirme About, le grand moteur de cette machine est le cléricalisme, l'esprit de Rome, la fureur de bas despotisme et de servilité dominante qu'Ignace de Loyola, un fou atroce, a légué à ses successeurs. »

Francisque Sarcey écrit de son côté, dans le *XIXe Siècle* du 23 juin, avec la mauvaise foi la plus insigne :

« Il ne faut qu'une idée bien nette, bien juste, bien claire, répandue ainsi et soufflant à travers tous les villages, pour établir dans les masses électorales de la campagne un courant d'opinion qui emportera toutes les résistances : « Avec un ministère clérical, on risque d'avoir la guerre avec l'Italie. Veux-tu, ô paysan, qu'on envoie ton fils se faire tuer pour remettre le pape sur un trône ? » Vous verrez ce que répondra le paysan français, si la question politique se pose en ces termes. »

Le mot d'ordre est ainsi donné. La campagne électorale qui allait s'ouvrir, à la suite de la dissolution péniblement arrachée au Sénat, le 22 juin, par 149 voix contre 130 [1], ne pouvait plus être qu'une page de nos tristes guerres de religion. La seule explication que l'on puisse donner de pareilles accusations et de calomnies aussi visibles et aussi épaisses, c'est le mépris dans lequel ces prétendus amis du peuple tenaient l'intelligence populaire, et le besoin qu'ils éprouvaient de grossir à son intention, sinon même d'inventer de toutes pièces les périls d'une politique respectueuse des droits du Saint Siège.

[1] Il donna alors à la République la plus dangereuse des leçons, en lui apprenant comment on remporte une victoire électorale, à force de ruse et d'audace. Cette leçon ne sera plus oubliée. Les élections deviendront la plus honteuse des bagarres, une simple foire d'empoigne, où le charlatanisme des partis verse au peuple le grossier breuvage de ses promesses démagogiques et de ses accusations absurdes contre les adversaires à combattre.

[2] Cité par Lecanuet, t. I, p. 541, note, n° du 16 juin 1877.

[1] Par une erreur curieuse, M. Maurice Reclus, si bien informé par ailleurs, croit que les 75 sénateurs inamovibles de la Haute Assemblée avaient été nommés par le Sénat lui-même. Ils le furent par l'Assemblée nationale, à la suite d'une fâcheuse collusion entre les républicains et les légitimistes pour évincer les orléanistes ! Toujours les divisions entre les partis conservateurs, et la politique du pire, qui nous a fait tant de mal !

On comprend que le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, ait pu écrire, dans son *Journal intime*, ces lignes attristées et découragées : « Depuis le Seize Mai, l'esprit du peuple français a été travaillé par les révolutionnaires avec tant d'astuce et d'activité, que la grande masse des citoyens s'imagine que le triomphe du gouvernement actuel amènerait le despotisme et la guerre étrangère [1]. »

A cette astuce, il aurait fallu opposer de la droiture à outrance ; à cette activité surtout, une activité égale, sinon supérieure.

Gambetta menait la campagne avec une fougue extraordinaire. Ses mots retentissants, ses tirades sonores et souvent creuses, ses plaidoyers en faveur du parti républicain et ses attaques furibondes contre le gouvernement emballaient littéralement l'opinion. Il était secondé par une presse très active [2]. Des partisans enthousiastes faisaient avec lui une véritable croisade pour la République. D'autre part, il avait organisé supérieurement la discipline du parti. Il avait eu le mérite, qu'il faut savoir lui reconnaître, de fouler aux pieds ses petites préférences personnelles, d'inviter les républicains à en faire autant, d'imposer silence aux animosités et aux dissidences d'opinion, en un mot de faire de tout son parti, aux nuances multiples, un bloc sans fissure, un bloc énorme de 363 députés, — les députés sortants, — contre lesquels il fut entendu qu'aucun candidat républicain ne se présenterait, en sorte qu'ils ne pourraient avoir contre eux que des candidats *de la réaction*, — un de ces mots à effet que les masses comprennent ou croient comprendre !

A Lille, il jeta, en conclusion d'un virulent discours, le mot resté célèbre (il l'avait recueilli des lèvres de Freycinet, car il inventait peu) : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, *il faudra se soumettre ou se démettre !* » Les poursuites qui lui furent intentées à la suite de ce discours, la condamnation qu'il encourut par défaut à trois mois de prison et 2.000 fr. d'amende ne firent qu'augmenter sa popularité et son prestige. L'opinion se manifestait si puissamment en sa faveur que Taine, le grand historien, que le radicalisme épouvantait en son patriotisme éclairé, écrivait : « Plus je réfléchis à la dernière démarche du maréchal, plus je la trouve imprudente. C'est la charge de Reichshoffen après la bataille perdue. Les élections lui renverront une Chambre aussi radicale ou pire. Il n'aura qu'à donner sa démission. Je vois dans quatre mois Gambetta Président de la République »

En face de cette activité fumeuse et débordante, le gouvernement n'employa que des procédés maladroits ou brutaux. Le duc de Broglie, peut-être parce qu'il était trop fin et trop délicat pour une besogne de ce genre, n'avait pas pris le portefeuille de l'Intérieur, mais celui de la Justice. Il avait confié l'Intérieur à Fourtou, qui se borna à employer les méthodes de l'Empire : affiche blanche réservée à la candidature officielle, pression formidable exercée sur les fonctionnaires de tout rang, révocations ou déplacement d'office prononcés contre ceux que l'on trouvait trop tièdes ou suspects [1]. On fit faire au maréchal des voyages officiels à travers le pays, durant lesquels il eut à subir de pénibles affronts, notamment à Bordeaux et Saint-Etienne. Le plus malheureux fut que le cri considéré comme presque séditieux, le cri que l'on poussait avec rage sur son passage et par lequel on avait visiblement l'intention de l'insulter, n'était autre que le cri éminemment légal de : *Vive la République !*

Thiers, qui s'était réconcilié avec Gambetta et qui, ne doutant plus du succès de la campagne en cours, se voyait déjà revenu à la Présidence de la République, mourut presque subitement, le 3 septembre. Paris lui fit des funérailles triomphales. Les groupes républicains présentèrent à sa place Jules Grévy, qui devint de la sorte le chef incontesté du parti et le successeur de Thiers comme candidat à la première magistrature du pays. Le manifeste que Thiers avait préparé pour ses électeurs fut publié, le 24 septembre, sous ce titre : « M. Thiers aux Electeurs du IXe Arrondissement. »

Un appel du maréchal aux électeurs fut également affiché partout, deux jours avant les élections.

Elles eurent enfin lieu, le 14 octobre (ballottages le 28). Le résultat fut encore une fois écrasant pour les partis de droite. Gambetta s'était écrié : « Nous partons 363, nous reviendrons 400. » Fourtou, de son côté, promettait la victoire. En réalité, il y eut 317 réélus sur les 363, mais il y eut 6 nouveaux députés républicains, donc un total de 323, contre seulement 208 conservateurs, qui n'étaient que des monarchistes déguisés. On pouvait dès lors s'attendre à voir recommencer le jeu cruel des invalidations, qui s'était déjà déroulé en 1876. Effectivement, lorsque l'examen des mandats fut terminé, au bout de treize mois, et les réélections achevées pour remplacer les invalidés, le chiffre prédit par Gambetta fut à peu près atteint ; la Chambre comptait 400 républicains contre une faible minorité de monarchistes, 130 environ.

Le maréchal se soumit. Le mois de novembre ne s'était pas écoulé qu'il appelait aux affaires le républicain catholique Dufaure. Mais un déplacement de sièges au Sénat le mit bientôt en face de deux Chambres nettement républicaines, et il dut se démettre, le 30 janvier 1879.

Quant au duc de Broglie, menacé des représailles des vainqueurs au lendemain des élections, il se défendit avec cette fermeté hautaine et un peu

[1] *Vie du Card. de Bonnechose*, par Mgr Besson, t. II, p. 234.

[2] Nous verrons tout à l'heure que là fut le point faible des hommes d'ordre.

[1] Il y eut 615 conseils municipaux dissous, 1.743 maires et 1.334 adjoints destitués, 344 cercles, sociétés ou comités dispersés, 2.067 débits fermés. 421 poursuites intentées pour délits de presse, 849 pour délits de colportage, 216 pour délits de librairie, 170 pour cris séditieux.

cassante qui lui était propre. On ne pouvait l'envoyer que devant la Haute-Cour du Sénat, et là il n'avait rien à craindre. Il affronta bravement la nouvelle Chambre et se donna le mélancolique plaisir de fustiger les procédés de polémique de ses adversaires. Il releva avec indignation l'appel au mensonge et l'appel à l'étranger faits par le parti républicain au cours de la campagne électorale :

« Ainsi, s'écria-t-il, il a fallu, au parti qui triomphe aujourd'hui, inventer le mensonge en France, et l'envoyer ensuite perfectionner à l'étranger. Ne l'avons-nous pas vu en effet affirmer d'abord que le parti clérical voulait à tout prix, même au risque de la guerre, rétablir le pape dans son pouvoir temporel ? Aucune protestation, aucune réclamation ne l'ont arrêté. Puis il a tiré immédiatement la conclusion que l'Italie, ainsi menacée, était en droit de prendre l'alarme et de se mettre en défense, si le parti auquel on supposait cette intention remportait une victoire même partielle aux élections... En présence de faits semblables, *on se demande jusqu'où peut aller le cynisme de certains partis...* Inquiéter l'étranger sur les dispositions de la France, ensuite intimider la France par la menace de l'étranger, voilà l'opération tout entière. *J'en ai honte pour mon pays !* C'est la première fois qu'on a vu intervenir dans nos délibérations intérieures la menace vraie ou supposée de l'étranger. Ce serait, si l'on y persistait, le signe de la décadence irrémédiable de la patrie ! »

C'étaient là de nobles et justes paroles. Elles mettaient à nu l'un des vices les plus graves du régime parlementaire : l'immoralisme foncier de ce que nous appelons *la campagne électorale*, — une sorte de guerre civile larvée, au cours de laquelle toute morale semble abolie et toute loyauté mise à l'écart, par une sorte de retour à la barbarie de la ruse, de l'audace et du mensonge.

IV

Il nous reste à examiner les causes de la défaite et ses conséquences pour l'Eglise.

Les causes ? Nous avons déjà indiqué au passage les principales.

La première était évidemment *l'impossibilité de la restauration monarchique*, conséquence de l'attitude inconcevable du comte de Chambord sur la question du drapeau, et suite naturelle en somme des divisions des partis monarchistes en France. Nous avons dit déjà les étranges confusions que l'on commettait, en certains milieux même fort éclairés, sur l'ensemble vague des institutions nouvelles comprises sous le nom de *Révolution* — Les légitimistes, outrés des excès de la Révolution, ne voyaient de salut que dans le retour à la monarchie d'Ancien Régime, monarchie de *droit divin*, tempérés par une Charte octroyée à la nation — Les orléanistes ne voyaient aucune difficulté juridique, philosophique ou religieuse à admettre le principe de la souveraineté du peuple et par suite à recourir au suffrage universel. Ils admettaient ainsi le point de départ de la Révolution, mais ils ne savaient pas entrer à fond dans le jeu que ce point de départ implique. Ils sentaient sur leur droite une réprobation et s'en laissaient intimider, sans le savoir peut-être. Ils ne voyaient pas que si l'on consent à solliciter les suffrages du peuple, il faut de toute nécessité prendre les moyens d'éclairer les masses de qui l'on attend une nécessaire investiture. Ces moyens sont au nombre de deux : *une presse populaire puissante, un programme juste et capable de parler au peuple.* Les partis de gauche avaient fort bien compris ces deux conditions. Ils employaient des armes empoisonnées, mais perfectionnées.

La seconde cause de la défaite du *Seize-Mai*, ce fut donc l'équipement inférieur des démocrates monarchistes en face des démocrates républicains. Ils avaient une cause superbe, ils la défendirent avec loyauté et énergie, mais ils manquèrent, si l'on peut dire, de canons et de munitions, c'est-à-dire de *journaux* et de sérieuses *promesses électorales*.

L'analyse du P. Lecanuet sur les causes de la défaite nous semble, ici encore, assez superficielle. Il dit que l'on eut tort de reculer trop la date des élections, que si elles avaient eu lieu tout de suite, on aurait pu vaincre. C'est trop rester à la surface. Pourquoi le temps travaillait-il plus pour les partis de gauche que pour les partis de droite, voilà ce qu'il fallait se demander. Et il y avait à cela deux raisons : la première, c'est que les démocrates monarchistes ne surent pas se rallier carrément, ouvertement, à fond, à la forme républicaine, puisque pour le moment aucune monarchie n'était possible ; la seconde, c'est qu'ils manquèrent de moyens d'atteindre le peuple et de lui faire comprendre et les dangers dont ils voulaient le préserver, et les avantages qu'ils entendaient lui assurer. Reprenons ces deux causes en détail.

A) *Le problème du ralliement.* — Il fallait avant tout laisser de côté la question du régime. La monarchie était impossible. On voulait garder ses chances pour l'avenir. Rien ne ressemble mieux à une monarchie constitutionnelle qu'une République conservatrice. De cette République conservatrice on avait en mains les principaux éléments : un Président ferme et loyal, encore populaire, malgré les attaques des hommes de gauche, le maréchal ; un Sénat, où les éléments conservateurs l'emportaient encore nettement. Il fallait donc déployer ouvertement le drapeau de la République conservatrice, rallier tous les catholiques républicains, diviser le bloc des adversaires, regagner sur le centre, sur les modérés, sur tous les hommes d'ordre du parti républicain ce que l'on perdait sur l'extrême droite, sur les légitimistes impénitents, qui ne surent pas en cette circonstance faire taire leurs préjugés et leurs rancunes et venir au secours de l'ordre menacé et de la religion en péril.

Mais le mot même de République avait si bien été accaparé par Gambetta et ses amis, il avait une résonnance si fâcheuse aux oreilles du plus grand nombre des catholiques, qu'ils en avaient une

sorte d'enfantine aversion et que, soit par crainte des récriminations des monarchistes impénitents, soit par une sorte de pudeur insurmontable, soit par la fierté de ne pas paraître accepter un régime dont se réclamaient des hommes de violence et de déloyauté tels que la plupart des hommes de gauche, les catholiques demeuraient enchevêtrés dans les difficultés de leur situation, ne pouvant ni se dire ouvertement monarchistes, ni se proclamer ouvertement républicains Rarement, peut-on dire, une masse de braves gens se montra plus hésitante et illogique, tout simplement parce que ses chefs ne surent pas l'éclairer et la conduire à la bataille.

Car enfin, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Du moment que la monarchie ne pouvait pas se faire, il n'y avait que la République de possible, comme il n'y avait que la République de légale. Et si le duc de Broglie ne se sentait pas dans la situation de faire l'unité des démocrates conservateurs sous le drapeau d'une République, — provisoire dans son cœur, mais stable en soi, — ce n'était pas à lui de prendre la direction de la lutte contre le radicalisme, au *Seize Mai*. Mais il était assez intelligent pour comprendre la nécessité d'un ralliement, puisqu'il le préconisait déjà en 1873, lorsque l'impossibilité de la monarchie lui avait été démontrée. Ce fut donc une faute de sa part de ne pas arborer hautement le drapeau républicain, de ne pas exiger de ses collaborateurs qu'ils fissent comme lui, de ne pas négocier sans retard avec les catholiques du parti républicain, pour faire bloc avec eux et pour les séparer des radicaux. Il y avait, parmi les 363, un nombre important de modérés, de catholiques pratiquants et convaincus. Ce fut une grosse erreur de ne pas essayer de les rattraper, de ne pas accepter la lutte sur le terrain où les adversaires les plus acharnés l'engageaient : le terrain religieux, tout en situant nettement le clergé *au dessus des partis* et en évitant à tout prix de le mêler aux conflits électoraux, qui sont de leur nature quelque chose d'irritant et de désordonné, qui heurte trop souvent la raison et la conscience. Puisque les amis de Gambetta affectaient de respecter la religion et de n'en vouloir qu'aux ingérences du clergé, il aurait fallu proclamer bien haut l'alliance de la République et de la religion catholique et ne pas laisser croire au peuple que ces deux choses pouvaient ou devaient s'exclure.

On a vu que sur l'ingérence du clergé dans la politique, tout le monde était d'accord, et que le comte de Chambord n'avait pas d'autres principes à ce sujet que le duc de Broglie ou Gambetta lui-même. Si l'on nous permettait une comparaison familière, nous dirions que la politique est interdite au prêtre, tout comme la danse ou la fréquentation des cabarets. La politique, en régime démocratique, comporte, jusqu'à nouvel ordre, une excitation des passions, des violences de langage, un débraillé de manières, un cynisme, une combativité qui s'accordent mal avec le caractère du prêtre. Il se rencontre, il est vrai, des prêtres si pleins de calme, de sang-froid, d'esprit de repartie intelligente et piquante, qu'ils peuvent se risquer jusque dans les antres de la politique. Mais c'est l'exception, une exception infime. Le prêtre doit être l'homme de tous ; il doit donc rester à l'écart des partis. Son rôle est de moraliser, dans la mesure de ses forces, la politique elle-même [1]. Mais là doit se borner, croyons-nous, l'action politique du clergé. Ou plutôt cette action politique doit être en profondeur : elle doit consister à former des catholiques et des citoyens convaincus, à leur donner des armes savantes, à les grouper pour la défense des intérêts sacrés de la religion, à les encourager et à les guider discrètement dans la lutte et pour le plus grand bien de la nation comme de la religion elle-même. Or, l'idée même d'une action de ce genre était alors encore mal comprise dans le clergé de France. Le catéchisme politique était assez net dans l'esprit des théologiens, et ils ne savaient pas le proposer sans y faire entrer indûment la *question du régime*, que tous savaient *théoriquement* être en dehors de la doctrine elle-même.

Il suffit, pour se rendre compte de l'insuffisante formation politique du clergé français à cette date, de constater qu'un seul évêque sut alors dire les paroles nécessaires et qu'il ne fut suivi de personne ! Nous avons maintenant une expérience de plus de cinquante années. L'histoire a prononcé son verdict. La monarchie, impossible en 1873, est devenue invraisemblable et, jusqu'à un certain point, indésirable. Nous sentons tous que nous n'avons à nous prononcer ni pour elle ni contre elle, car elle est complètement en dehors des perspectives nationales.

Ceux d'entre nous qui ont eu des préférences monarchiques dans leur jeunesse peuvent librement réfléchir sur les causes de la défaite d'un régime qui a créé la France comme nation, et, s'ils ont le regard pénétrant, ils peuvent reconnaître que le meilleur moyen de préserver les chances de la monarchie, après le « grand refus » du comte de Chambord, eût été incontestablement le *ralliement à la République ;* car si un jour le roi pouvait reparaître, c'était sous le couvert d'un président de la République, à temps d'abord, puis à vie, et enfin avec tous les droits de l'hérédité. Par conséquent, tous, républicains ou monarchistes de tendances, — car il faut être bien naïf pour voir une grande différence entre ces deux étiquettes, dès lors que l'on admet le principe du suffrage populaire, — nous devrions être disposés à approuver le langage si sensé, si raisonnable, si juste, de l'unique évêque auquel nous venons de faire allusion.

Il se nommait Mgr Guilbert, évêque de Gap. Léon XIII devait le transférer au siège de Bor-

[1] Voilà pourquoi il y a et il doit y avoir un catéchisme politique. L'expérience prouve, hélas ! que ce n'est pas la partie du catéchisme la mieux comprise et la mieux observée.

deaux (après Amiens) en 1883 et lui conférer le chapeau, que la mort ne lui laissa pas le temps de recevoir, en 1889. Le 1er juillet 1876, il avait publié une pastorale sous ce titre : *Des devoirs du prêtre touchant la politique et une leçon de catéchisme sur les élections*. Il y développait l'idée si théologique et actuellement si commune, si bien établie dans tous les esprits justes, que l'Eglise s'accommode de tous les régimes et ne demande qu'à vivre en paix avec eux.

« Vouloir lier, identifier la religion à un système, disait-il, à une forme quelconque de gouvernement, n'est-ce pas compromettre indignement l'Eglise et le clergé, en même temps que c'est soutenir une flagrante erreur ? Le clergé ne doit pas se laisser mêler aux tempêtes et aux orages politiques de notre temps. Il ne doit épouser aucun parti, parce qu'il se doit à tous les partis, aux partis vaincus comme aux partis vainqueurs, pour les rapprocher et les unir dans la concorde et la paix. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut efficacement exercer une action salutaire et accomplir la divine mission dont il est chargé. »

Il y avait déjà, dans ces simples lignes, une idée profonde : celle du rôle du clergé en régime démocratique. Il doit être agent de liaison, arbitre impartial. Il doit relier les partis entre eux, après la lutte, refaire périodiquement l'unité compromise par le combat et la chaleur qu'il a provoquée. Ou, si l'on veut, il doit jouer le rôle d'infirmier sur le champ de bataille, relever les blessés, panser leurs plaies, sans distinction de camps. Il le fait en temps de guerre, même pour des ennemis, parce que ce sont des hommes. Il doit le faire sur le champ des arènes politiques et électorales, parce que ce sont tous des Français.

Dans la suite de son exposé, Mgr Guilbert déplorait les violences et les imprudences des journaux catholiques, acharnés trop souvent à compromettre l'Eglise, en se jetant dans la lutte non seulement en tant que journaux, mais spécifiquement en tant que catholiques.

« Nous l'avouerons franchement, écrivait-il, ce n'est pas sans inquiétude et sans une peine profonde que nous avons vu, ces dernières années, certains journaux, soi-disant catholiques avant tout, attacher à leur catholicisme un drapeau de parti. Sans doute, ils ne disent pas, — ils ne l'oseraient point, — ils ne disent pas en termes exprès que, pour être un bon chrétien, il faille absolument embrasser toutes leurs opinions, mais cela ressort trop de leur polémique ardente, et leurs lecteurs habituels le doivent naturellement conclure. Or, la conséquence, il était facile de la prévoir et de la prédire sans être prophète, la conséquence c'est une réaction antireligieuse ; c'est, à l'heure présente, un soulèvement de haines injustes contre l'Eglise, la guerre au cléricalisme comme on l'appelle, c'est-à-dire contre tout le clergé, que l'on suppose à tort partager les idées extrêmes, les exagérations de ces imprudents journalistes. Car, à une époque de divisions et de luttes comme la nôtre, en présence de plusieurs régimes de gouvernement qui ont chacun leurs partisans passionnés, n'est-il pas évident que si, au nom de la religion, vous en proclamez un à l'exclusion des autres, vous soulevez infailliblement contre vous les partisans de ces derniers, et, ce qui est bien plus déplorable, contre la religion elle-même ?

« Le prêtre sans doute, comme tout citoyen, est parfaitement libre d'avoir individuellement son opinion politique et personne n'a le droit de lui en faire un crime. Il peut croire que telle forme gouvernementale convient mieux que telle autre à son pays ; il peut préférer la République à la Monarchie ou la Monarchie à la République ; il est libre également, mais toujours en dehors de son ministère, d'exprimer son opinion personnelle et de la défendre comme telle, avec la prudence et la modération qui conviennent à sa dignité sacerdotale. Mais ce que nous blâmons, ce serait d'en vouloir rendre la religion solidaire, parce que la religion est et doit demeurer tout à fait étrangère à ces systèmes, et que se servir d'elle pour étayer un parti, *c'est un sacrilège qui la compromet indignement.* »

Nous retrouverons bientôt des idées toutes semblables, mais revêtues d'une autorité bien supérieure, l'autorité même du pape : Léon XIII. Il est regrettable que le clergé de France ne les ait pas alors embrassées dans son ensemble, et qu'il n'ait pas voulu se tenir à l'écart des grandes luttes politiques, dans lesquelles tous cherchaient alors à l'engager, les uns pour profiter de son influence, les autres pour le perdre dans l'esprit du peuple. Il est plus regrettable encore qu'il n'ait pas vu qu'il ne devait à aucun prix perdre le contact avec le peuple, qui de tout temps a été confié à ses soins, mais qui, en temps de démocratie, étant érigé à l'état de souverain, a bien plus besoin que sous tout autre régime, non point d'être flatté, mais d'être instruit, conseillé, formé, dirigé.

B) *L'action populaire*. — Qu'on le veuille ou non, il est impossible de rien faire actuellement sans appel à l'opinion publique. Les légitimistes eux-mêmes n'échappaient point à cette nécessité de recourir au peuple, pour faire triompher leur principe. Il y avait quelque chose d'illogique et pourtant d'inévitable dans leur position : c'était la négation des droits et de la souveraineté de la nation, d'une part, et d'autre part l'obligation de s'adresser à la nation pour faire accepter le droit divin de la légitimité. Mais si cela était vrai pour les légitimistes, à combien plus forte raison était-ce évident pour les démocrates de tout genre, c'est-à-dire pour tous ceux qui, de la Révolution, retenaient au moins ceci : que le peuple est souverain, qu'il est maître de ses destinées, qu'on ne peut gouverner contre sa volonté et qu'on doit gouverner dans son intérêt seul : *Salus populi, suprema lex !* Royalistes ou républicains, tous ceux qui admettent le principe de la souveraineté du peuple doivent se créer les moyens d'atteindre le peuple, de lui parler de ses intérêts, de lui proposer leur programme, de faire triompher leurs idées auprès de lui, de gagner ses suffrages.

Le problème ainsi posé, la solution n'est pas difficile à trouver. Les républicains n'avaient pas eu de peine à la découvrir. Nous savons fort bien que leur amour du peuple est loin d'être pur. Tout ce que nous avons dit des *mandats non-impératifs*, du tour de passe-passe grâce auquel la souveraineté du peuple a été confisquée au profit des législes, de l'appétit de domination que les démo-

crates incroyants ont toujours manifesté, de l'étatisme auquel tous aboutissent, nous est une preuve du caractère spécial de leur amour du peuple. Les vrais amis du peuple, les vrais démocrates n'avaient pas le choix des moyens. Il n'y a que deux moyens d'atteindre le peuple : l'instruction et la presse. Ces deux moyens sont complémentaires : la presse suppose l'instruction, l'instruction prépare les citoyens et les forme pour leurs devoirs futurs. Ce qui a manqué aux démocrates catholiques, c'est une doctrine arrêtée sur le rôle de la presse et sur le rôle de l'école, en régime démocratique. La défaite du Seize Mai en particulier a été due à cela : pas assez de journaux démocratiques de droite en face de la presse de gauche, — pas de programme arrêté, capable de parler au peuple, et notamment un programme sur l'instruction *gratuite, obligatoire et chrétienne,* en face du programme des hommes de gauche : l'instruction gratuite, obligatoire et *laique.*

Mais ceci est une trop grosse question pour être traitée ici en quelques mots. Nous verrons dans un prochain article comment ce problème de l'instruction, que les hommes d'ordre n'avaient pas su poser à temps, fut posé contre eux ; comment le clergé se souvint assez mal alors de la doctrine du Concile de Trente et de notre ancien clergé de France avant la Révolution ; et comment, faute d'une presse puissante et d'une école chrétienne, il se vit contraint à d'incessants reculs, à des pertes cuisantes, et soumis à des menaces qui continuent encore de faire sentir leurs effets !

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

RÉGIS JOLIVET. — **Essai sur les rapports entre la pensée grecque et la pensée chrétienne.** In 8 de VIII 212 p. 25 f. Paris, Vrin. 1931 — **Essai sur le Bergsonisme.** In-12 de 165 p., 15 f. Paris et Lyon, Vitte. 1931.

I. — Dans le premier de ces ouvrages, le distingué professeur des Facultés Catholiques de Lyon étudie d'abord la pensée d'Aristote sur la possibilité et le fait de la création du monde *ex nihilo* par Dieu, puis la doctrine de Plotin sur le problème du mal.

On sait qu'Aristote admettait l'éternité du monde, et que cette opinion n'était rejetée par S. Thomas qu'au nom de la Révélation. Mais le concept même de création *ex nihilo* (abstraction faite de l'éternité du monde) est-il en harmonie avec les principes essentiels de la philosophie du Stagyrite ? Et dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, Aristote a-t-il aperçu et admis explicitement cette conclusion de sa doctrine ? A ces deux questions, S Thomas répondait oui. Dans une étude détaillée, M. J. reprend l'examen en serrant de près les textes. Et il conclut sur le premier point : « La doctrine aristotélicienne, en aucun de ses principes, n'impliquait la négation de l'idée de création. Cette voie, pour expliquer l'être universel, s'ouvrait au Philosophe, et elle s'ouvrait en conséquence même de sa doctrine de l'acte et de la puissance » (p. 47). Toutefois — et ceci est la réponse au second point — on ne trouve « nul texte formel, pas même une fugitive allusion touchant l'acte créateur : Aristote a ignoré la création » (p. 76). Et cette double conclusion explique et justifie la position prise par S. Thomas : il trouvait chez le Philosophe « un corps de principes rationnels qui permettaient de corriger Aristote par Aristote lui-même : c'est là la cause d'une bienveillance systématique, dont les uns sont surpris, et les autres scandalisés. — et qu'il ne s'agit que de bien comprendre » (p. 79).

Une conclusion diamétralement opposée termine l'étude de M J. sur le problème du mal dans Plotin : ici « le christianisme se heurte à un système délibérément hostile » ; car non seulement ce système ignore nos dogmes essentiels de l'Incarnation et de la Rédemption, mais il les « exclut rigoureusement » (p. 152). Comment donc dès lors expliquer la faveur avec laquelle S. Augustin a traité le néoplatonisme et l'influence qu'il lui attribue sur sa conversion ? Voici l'explication de M. J. : elle a une portée universelle qui ne lui a pas échappé, car il en fait lui-même une application à l'influence du bergsonisme sur la conversion de plusieurs bergsoniens au catholicisme. Il écrit donc, parlant de S. Augustin : « Le travail intérieur qui depuis de longues années se faisait en lui, l'avait alors conduit au point où certaines formules plotiniennes l'aidaient à préciser sa propre pensée. Comme il arrive généralement dans les cas de ce genre, l'on est moins attentif au contexte d'une doctrine qu'aux formules isolées, où une sorte d'harmonie préétablie permet à la pensée qui se cherche de se cristalliser et de se définir en termes désormais précis et clairs. » A ce titre, S. Augustin garda toute sa vie une vraie reconnaissance à l'égard du néoplatonisme ; mais à la lumière de sa foi il en apercevait cependant toutes les déficiences. De là son attitude « complexe et après tout assez instable, qui consiste simultanément à utiliser de plus en plus le néoplatonisme et à renforcer peu à peu les marques de défiance » (p. 152 153).

Et M. J. donne à ces pénétrantes remarques la conclusion générale suivante, dont on ne peut qu'approuver la justesse et la mesure : « Ainsi l'Eglise emprunte, mais elle transforme le plus souvent à fond ce qu'elle emprunte, et s'il est vrai de dire que la spéculation grecque a passé pour une bonne part dans la pensée chrétienne, il faut entendre par là qu'elle y a passé, non dans sa forme originale, mais comme une matière dont s'empare, pour en faire une chose substantiellement autre, une forme nouvelle » (p. 179).

II. — L'exposé critique du Bergsonisme publié par le même auteur est un ouvrage d'une haute valeur et d'une véritable actualité. Il a l'avantage d'avoir été conçu sous forme de conférences pour un auditoire de personnes du monde curieuses de philosophie et surprises par la mise à l'Index des œuvres principales de M. Bergson ; il évite donc les termes trop techniques et reste facilement intelligible pour le grand public. Notons encore que c'est ici un thomiste convaincu, connaissant parfaitement son sujet, qui nous dit les grandes sympathies et les fortes réserves que lui inspire le système qu'il nous présente et qu'il juge. Nos lecteurs comprendront par là que ce livre est un des meilleurs et des plus pratiques que le clergé puisse consulter pour connaître le faible et le fort du Bergsonisme.

Donnons en quelques mots le sens des conclusions auxquelles parvient M. J. — Dans la doctrine de Bergson il distingue à bon droit une partie négative ou critique, et une partie positive constructrice. « La partie négative, consistant en la critique vigoureuse de l'empirisme associationniste, du matérialisme et de l'idéalisme, » doctrines dominantes à l'époque de la jeunesse de Bergson, « est en grande partie excellente... et ce n'est pas forcer la note que d'affirmer qu'elle marque dans la spéculation [métaphysique] le com-

mencement d'une ère nouvelle. » Au point de vue positif, « la doctrine bergsonienne mérite, par certains côtés, l'approbation la plus nette du philosophe chrétien : son exigence du réalisme... la défense des thèses spiritualistes et les nombreux arguments proposés en leur faveur, ce sont là... des acquisitions perdurables... Par contre... même dans ses thèses les plus justes au fond, elle a parfois un caractère ambigu... De plus il y a chez lui une tendance foncièrement anti intellectualiste qui, à la limite, supprimerait purement et simplement le savoir philosophique au profit d'un aveugle et trouble mysticisme » ; et tout cela « implique une défiance de la raison métaphysique, une sorte d'agnosticisme. Par dessus tout... la métaphysique de la durée pure nous oriente de son propre poids vers une sorte de panthéisme » (p. 141-142). Ces jugements modérés, mais clairvoyants et fermes, nous semblent donner la note juste sur ce système si attirant et si décevant, si bienfaisant à certains incroyants et si facilement mortel pour la foi des catholiques, qu'est le Bergsonisme.

J.-M. HANSSENS, S. J., professeur à l'Université Grégorienne et à l'Institut Oriental. — **Institutiones liturgicæ de Ritibus orientalibus.** T. II III : *De Missa Rituum orientalium* : in 8 de XL 514 et XVI 646 p., 25 et 35 lires. — *Appendix ad* t. II et III : in-8 de 120 p., 5 lires. — Rome, Université Grégorienne, 4, Piazza della Pilotta.

Ces trois volumes forment la première partie d'une véritable « Somme » de la liturgie orientale. Dans la préface, le P. Hanssens indique quel a été son but en entreprenant ce travail considérable : fournir aux spécialistes des questions liturgiques, maîtres et élèves, un moyen facile d'acquérir une connaissance approfondie de la liturgie orientale, sans avoir besoin de consulter des livres rares et coûteux. A leur intention, il a donc recherché, traduit, reproduit et commenté tous les documents présentant quelque intérêt sur ce sujet. On devine aisément que pour mener à bien cette tâche, l'auteur a dû se livrer à de multiples et minutieuses investigations, compliquées par la diversité des rites et des langues.

Remettant à plus tard le tome I, qui doit traiter de la liturgie orientale en général, et les tomes IV et V, dont l'objet sera les sacrements et l'office des Heures, le P. H publie pour commencer la partie de son ouvrage qui concerne la messe. Celle-ci est étudiée sous tous ses aspects ; toutefois, l'exposé historique occupe une place prépondérante. Les premiers chapitres en font connaître les caractères généraux, y relevant en particulier les vestiges de la synaxe synagogale et eucharistique primitive qui s'y retrouvent. La question de la matière du sacrifice a donné lieu à un intéressant exposé retraçant la controverse sur le pain azyme et fermenté, non seulement entre orientaux et occidentaux, mais encore entre les Eglises orientales elles-mêmes, soit catholiques, soit schismatiques. Mention est faite pareillement des sectes qui prétendaient employer de l'eau au lieu du vin. Ces notions préliminaires une fois établies, l'auteur examine la structure même de la messe : une première fois pour la décrire à grands traits, en instituant sous ce rapport une comparaison entre les rites catholiques, une seconde fois pour en considérer l'une après l'autre toutes les cérémonies. Dans les deux cas il en suit autant que possible l'évolution depuis les origines et décrit la manière d'agir actuelle.

Chemin faisant, et à l'occasion, il se place aussi sur le terrain apologétique et dogmatique, par exemple pour démontrer que la messe orientale est un véritable sacrifice, ou encore pour examiner la controverse de l'épiclèse. Les derniers chapitres traitent de la messe pontificale et de la messe privée, des formulaires employés et de diverses cérémonies dérivées de la messe, telles que la messe des présanctifiés.

Si l'on songe que les quatre principaux rites orientaux actuels se subdivisent jusqu'à donner dix-neuf variétés, sans compter ceux qui sont aujourd'hui disparus, que chacun offre des particularités à étudier, que tous les documents utiles ont été reproduits, au moins dans leur partie essentielle, dans leur texte original, puis traduits en appendice, qu'enfin la messe des Orientaux est, conformément à leur tempérament, plus longue et d'un trait plus sinueux que la nôtre, on ne sera pas étonné de voir cette étude prendre un développement considérable, qui semble avoir dépassé les prévisions de l'auteur lui-même. Si au premier abord elle paraît quelque peu aride, on prend bientôt un vif intérêt à sa lecture, car elle fait explorer un terrain presque inconnu, elle fournit l'occasion de plus d'un utile rapprochement avec la messe romaine et permet d'admirer la variété qui, sans préjudice pour la foi, règne dans l'Eglise catholique.

Mme FLAD. **L'Initiation liturgique.** — In 8 de 400 p , 15 f. — Abbaye de St-André, par Lophem lez Bruges (Belgique).

Par la nature de l'enseignement donné, par la simplicité de l'exposition et par le ton qui est souvent celui d'une causerie s'adressant directement à l'auditeur, ce livre est destiné surtout aux enfants. Après une courte introduction à la vie liturgique, on y trouve trois parties : la liturgie de la messe, l'Année liturgique, la liturgie des sacrements. Dans la première, l'auteur — on dirait plutôt : le catéchiste qui parle — suppose les enfants munis d'un paroissien et assistant à une messe chantée ou basse ; toute sa tâche dès lors est de leur expliquer le sens de ce qu'ils voient et de leur apprendre à suivre sur leurs livres les prières de la messe. La seconde partie montre comment la liturgie de l'Eglise fait revivre le Christ parmi nous et nous propose les saints comme modèles. La troisième se présente d'une manière particulièrement attrayante : les cérémonies actuelles du baptême sont expliquées par celles qui étaient jadis accomplies sur les catéchumènes ; la communion des petits enfants a pour commentaire le décret de Pie X et le récit du pèlerinage à Rome auquel prirent part quatre cents petits Communiants, en 1912 ; la description de la consécration des Saintes Huiles le Jeudi Saint fait comprendre l'emploi de ces dernières en divers sacrements. Partout, dans ce livre, on sent la préoccupation de parler un langage concret, à la portée des enfants et capable de les intéresser. On y veut former non seulement leurs intelligences, mais leurs volontés, comme le prouvent les sages avis mêlés à l'exposé théorique. Signalons enfin qu'un index alphabétique et analytique sera grandement utile aux maîtres qui désireront chercher ici la matière d'une leçon.

R. HENRY, C. SS. R. — **Histoire d'une âme victime. Caroline Clément (1825-1887).** — Nouvelle édition. Un vol. in-8 de XVIII 397 p., 12 f. — Paris, Téqui, et Librairie Saint-Paul.

Parlant de la 1re édition de ce beau livre, Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, écrivait à l'auteur : « Je n'hésite pas à reconnaître que peu de livres ont aussi vigoureusement agi sur mon âme pour lui faire accepter le sacrifice et la soulever au-dessus de la terre, dans la direction de Dieu. » Tous ceux qui le liront souscriront sans peine à un semblable témoignage.

La douce et pure « victime d'Andilly », Caroline Clément, fut une âme d'élite et une entraîneuse. C'est par une ascension graduelle dans la voie de la souffrance qu'elle parvient aux plus hauts sommets. Une tendre dévotion à la Sainte Vierge dans son enfance l'amène à Jésus auquel elle se livre de bonne heure comme épouse, puis comme victime d'amour. Quarante

années durant, avec une générosité héroïque, elle endure un véritable martyre : souffrances corporelles, peines spirituelles, feu intérieur, vexations des démons ; rien ne lui est épargné : elle est vraiment la crucifiée de Jésus, et, à ce titre, la digne émule de ses contemporaines, Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, Sœur Elisabeth de la Trinité, Gemma Galgani. Si peu d'âmes ont expérimenté comme elle le mystère de la souffrance, comme elle aussi, bien peu ont été aussi royalement favorisées des largesses divines. Car en d'ineffables communications, Jésus la fortifie et lui laisse entrevoir sa beauté divine ; en d'extatiques ravissements, il lui fait sentir les douces étreintes de son maternel amour ; il l'élève aux plus hauts sommets de l'union mystique.

L'attachante figure de Caroline Clément deviendra plus sympathique à quelques uns, quand ils apprendront qu'elle était la tante du R. P. Clément Marc, C. SS. R., l'éminent moraliste qui a écrit les « Institutiones Morales Alphonsianæ » récemment encore rééditées. Mais tous, en lisant ces pages, auront comme la sensation de la voir et de l'entendre, car l'auteur a soin de la laisser parler elle-même, utilisant largement les trois autobiographies que, par ordre de ses directeurs, Caroline avait écrites, son journal et ses lettres. Autour d'elles sont groupées de sympathiques figures de prêtres, de paysans et paysannes dans le cadre d'un coquet village lorrain où la religion est en honneur.

« En parcourant ces pages, nous respirons le parfum enivrant des fleurs du Calvaire. » Puisse un grand nombre de lecteurs y venir embaumer leur vie, et le livre de Caroline Clément avoir la large diffusion qu'il mérite, pour la plus grande gloire de Dieu.

LITURGIE

Q. — Ici, grâce à Dieu, les fidèles communient d'ordinaire en grand nombre. Or, quand la messe est chantée, il y aurait des inconvénients à les faire attendre jusqu'au moment traditionnel ; aussi commence-t-on alors à distribuer la sainte communion aussitôt après l'évangile ou la prédication. Cela est d'autant plus aisé que l'on peut contourner l'autel et que le tabernacle a encore une porte à l'arrière.

Jusqu'à présent, toutefois, il n'y a pas uniformité dans la manière de procéder.

Au moment voulu, un confrère va ouvrir le tabernacle par derrière, y prend le saint ciboire, vient le déposer sur un corporal étendu sur l'autel, au coin de l'évangile, et là, il accomplit tous les rites qui précèdent la distribution de la sainte communion. Comme l'autel est assez long, le prêtre qui y célèbre la messe ne s'en trouve nullement gêné.

Un autre confrère trouve qu'il est contraire aux règles liturgiques d'accomplir ainsi à l'autel même où se célèbre en même temps une messe les rites qui précèdent la distribution de la sainte communion. Pour tourner la difficulté, il commence par aller ouvrir la porte de l'arrière du tabernacle, mais sans y prendre le ciboire ; il se rend ensuite à l'un des angles antérieurs de l'autel et, s'y tenant *in plano*, il récite sur les communiants *Misereatur, etc.* et *Indulgentiam, etc.* ; après cela, il va prendre le ciboire, puis revient au même angle de l'autel, toujours *in plano*, pour dire : *Ecce Agnus Dei, etc.*

Que faut-il penser de ces deux manières d'agir ?

R. — Si notre consultant avait eu à sa disposition l'*Ami* de 1927, il y aurait trouvé, à la page 268, les principaux éléments de la solution qu'il nous demande et que nous allons lui donner brièvement [1].

Les deux manières de procéder à la distribution de la sainte communion pendant la célébration d'une messe, sont inadmissibles pour plusieurs motifs.

1° Il n'est pas régulier que le tabernacle du Saint-Sacrement ait deux portes, dont une à l'arrière.

2° Suivant les prescriptions du Rituel (tit. IV, c. II, n. 1-3 et 6-9) et l'enseignement de tous les auteurs, c'est sur le milieu de la table de l'autel, garnie pour cela d'un corporal étendu, que doit être déposé le saint ciboire avant la distribution de la communion, et c'est debout sur le marchepied, devant le milieu de l'autel, que, tenant ce ciboire et montrant une des saintes Hosties aux communiants, le prêtre dit ensuite : *Ecce Agnus Dei etc.*, et, trois fois : *Domine, non sum dignus, etc.* — Il serait inconvenant que le ciboire fût placé à l'une des extrémités de l'autel et que le prêtre se tint près de l'un des angles de ce dernier, soit sur le marchepied, soit *in plano*, pour accomplir les rites susmentionnés.

3° Réussirait on, du moins, par là à ne distraire pas le prêtre qui célèbre alors la messe à l'autel susdit ? C'est assez peu probable. — En tout cas, qui ne serait choqué de voir ce prêtre ne faire aucunement attention à la présence du Saint-Sacrement, pourtant si proche de lui ?

4° En continuant la messe pendant la distribution de la sainte communion faite par un autre prêtre au devant du même autel, le célébrant ne saurait éviter un certain nombre d'irrévérences extérieures, plus ou moins marquées, à l'égard de la divine Eucharistie [1].

4° Puisqu'il s'agit d'une messe chantée, il y a lieu de se préoccuper de l'attitude du chœur pendant la distribution de la sainte communion. Or, quelle que fût cette attitude, elle se trouverait forcément défectueuse d'une manière ou d'une autre.

5° Notre consultant ne parle pas des rites qui suivent la distribution de la sainte communion par un prêtre hors de sa messe. On ne voit pas bien comment, dans les deux pratiques indiquées, ils pourraient être accomplis avec toute l'exactitude et toute la dignité désirables.

Supposé donc que, pour une raison quelconque, le prêtre qui célèbre ne communie pas lui-même les fidèles pendant sa messe, il n'y a, pour l'autre prêtre chargé d'y suppléer, que deux moyens d'éviter les diverses anomalies ci-dessus signalées. C'est : *a)* ou bien d'attendre la fin de la messe pour procéder à la distribution de la sainte communion ; — *b)* ou bien d'aller, de préférence après la communion du célébrant [2], faire cette distribution à un autre autel où, à cet effet, on aurait transporté préalablement le Saint Sacrement [3].

Q. — Bon nombre de fidèles prennent maintenant l'habitude de conserver leurs gants pour se confesser ou pour s'approcher de la sainte table. Peut-on tolérer

[1] Pour la plupart des références, voir dans l'*Ami* de 1927, la réponse alléguée ici.

[1] Cf. Card. Gennari, Quistioni liturgiche, 2e édit., p. 185 ; — *Ami* 1928, p. 13, col. 1.

[2] Cf. *Ami* 1926, p. 346, col. 2.

[3] Cf. *Ami* 1925, p. 637.